



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 8 Avril 2020

Nos ref : 020.20 MS/kc

Objet : Préavis de grèves

Monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé ,

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale dépose régulièrement, de semaines en semaines, des préavis de grève qu'elle met à dispositions des salarié.e.s, agent.e.s de nos secteurs d'activité pour qu'elles et ils puissent défendre leurs droits et leurs conditions de travail.

Nous sommes dans notre rôle d'organisation d'élu.e.s, de mandaté.e.s représentant.e.s du personnel de proposer ainsi tous les outils dont nous disposons pour faire respecter leur protection et leur sécurité.

Cela a permis, lors des dernières journées d'actions spécifiques notamment du 14 novembre 2019 et du 14 février 2020, aux personnels de nos secteurs d'activités, avec la CGT et d'autres organisations syndicales, collectifs de professionnel.le.s ainsi que l'association d'utilisateur.e.s, de dénoncer le manque de moyens alloués à notre système de Santé et de Protection Sociale, dont vous connaissez les propositions revendicatives.

Avant la pandémie du COVID 19, nous avons déjà alerté avec les personnels, sur la situation de crise que subissent nos établissements, ayant des conséquences sur leurs conditions d'exercices et la qualité de la prise en charge de la population.

Face à la situation de catastrophe sanitaire que nous traversons dans notre pays, nous attendons des mesures et moyens à la hauteur des enjeux qui nous percutent, et que nous avons évoqué avec vous lors de la réunion audio le 27 mars 2020 et un courrier à l'issue de celle-ci, resté sans réponse à ce jour.

La CGT a signalé, à de multiples reprises, le manque insupportable et criant d'équipements de protection pour les professionnels, des remises en cause de leurs droits, le manque de respect de la réglementation en termes d'organisation et du temps de travail ainsi que des difficultés persistantes de faire reconnaître leurs situations administratives dans la période.

Ces dérives sont des entraves intolérables faites aux personnels dans l'exercice de leurs missions essentielles auprès des patient.e.s, résident.e.s et de la population, et cela a comme conséquences dans cette période d'engendrer des luttes et des mouvements de grèves, faute d'être entendus, dans certains établissements et /ou des services du secteur sanitaire, médico-social et social, associatif non lucratif et lucratif du privé et du public.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Il est de votre responsabilité, de celles des Agences Régionales de Santé et des employeurs que cessent ces agissements, pour que s'instaure un réel dialogue permettant un climat social serein.

Et nous vous demandons de suspendre et d'arrêter toutes les réformes en cours dans nos secteurs d'activités de la Santé et de l'Action Sociale, notamment les différentes restructurations et plans de redressement dans les établissements.

Plus que jamais, en cette période de pandémie, les professionnels ont besoin de reconnaissance et de considération, non de freins ou d'attaques supplémentaires.

Nos organisations syndicales CGT sont fortement sollicitées par les salarié.e.s et puisent une énergie considérable pour avoir des réponses dans le domaine du droit du travail, de la prévention des risques ou de celui qui touche à la réorganisation des services.

Le manque de communication et d'information accentue les craintes dans un contexte déjà très anxiogène.

Dans les établissements, les représentants des personnels, notamment au travers des CHSCT ou des CSE dans le privé, doivent être associés à l'information et aux décisions qui les concernent.

La CGT peut vous faire remonter de nombreux témoignages de situations inacceptables. Cela peut être dû à un manque de moyens et de matériel qui est, hélas, une réalité, mais dans de nombreux cas, cela est aussi dû à la manière dont certaines directions gèrent la crise et le manque de préparation des personnels pour l'affronter.

Les syndicats, les représentant.e.s du personnel font partie de ceux qui répondent et sont le réceptacle en permanence et au quotidien des interrogations, des inquiétudes et des sentiments d'abandon et de colère de leurs collègues de travail.

Il nous semble important de vous préciser ces éléments de contexte qui amènent notre organisation à ne pas suspendre ses préavis de grève et d'être en soutien, à côté des personnels de terrain qui défendent leurs conditions de travail, de vie et la prise en charge des personnes qui leur sont confiées.

Nous précisons que la grève n'est pas de nature à empêcher leur obligation, leur volonté et leur dévouement, pendant la catastrophe sanitaire du COVID 19, à prendre en charge les patient.e.s, résident.e.s et usager.e.s, mais il s'agit bien là, d'un recours et d'un acte fort de leur part pour se faire entendre.

En attendant des réponses à ces revendications, veuillez monsieur le ministre, agréer nos salutations syndicales.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

**Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale**

H. Stivala

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr